



## **Expulsion des campements illégaux des secteurs du Guignonnet et de la Feuillane à Fos-sur-Mer ce vendredi 12 mai 2023**

Ce jour, la préfecture des Bouches-du-Rhône a procédé à l'évacuation des deux campements illicites **situés dans les secteurs du Guignonnet et de la Feuillane en application des décisions prises par le tribunal administratif de Marseille et le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence.**

Le danger technologique auquel sont soumis ces deux secteurs nécessite la mise en œuvre de cette opération d'évacuation en raison d'un risque avéré pour la sécurité des personnes se trouvant sur place. En effet, les sites de la Feuillane et du Guignonnet sont impactés par le classement dans des zones de risque du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) Fos Est regroupant plusieurs établissements industriels SEVESO seuil haut de stockage de produits pétroliers. Les occupants se sont installés à proximité des cuves d'hydrocarbures. Le passage de nombreux pipelines appelle de même à une très grande vigilance.

De fait, cette situation implique que les services de l'État et la commune de Fos-sur-Mer interviennent sans délai. Au regard d'une situation de danger substantielle et continue, il n'est pas envisageable de surseoir à la mise en œuvre des décisions de justice.

À la demande de l'État, les familles localisées au Guignonnet et à la Feuillane ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique par des acteurs associatifs (accès au droit, au logement, aux soins, à la scolarité et à l'insertion professionnelle) qui sera maintenu après l'évacuation dans le but de favoriser leur insertion sociale et en particulier leur relogement.

Cette opération d'évacuation s'est déroulée sans heurts et dans le souci permanent du respect de la dignité des personnes.

L'État reste engagé avec détermination dans l'accompagnement des populations installées de manière précaire, leur intégration dans le droit commun et la lutte contre les discriminations.